



Lac Sergent

VILLE DE LAC-SERGENT

1525 chemin du Club Nautique, Lac- Sergent, Qc G0A 2J0

T : 418 875-4854 F : 418 875-3805

*ÉTAT DE LA
SITUATION
FINANCIÈRE
2015*

**RAPPORT DU MAIRE
MONSIEUR DENIS RACINE**

16 NOVEMBRE 2015

En vertu de l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, le maire doit, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2015 sur la situation financière de la Ville. Il représente un moment privilégié pour faire le bilan des actions du Conseil municipal à l'aube d'un nouveau mandat.

1. États financiers 2014

Le rapport financier vérifié sous la direction de monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, de la firme Bédard et Guilbeault, est une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2014. L'année financière 2014 s'est donc soldée par un surplus de recettes sur les dépenses de 87 547 \$, ce qui nous laisse un surplus accumulé non affecté à 264 830 \$, lequel est plus amplement expliqué au tableau ci-après :

RECETTES	RÉEL 2014	BUDGET 2014
- Taxes	727 282 \$	711 276 \$
- Autres recettes de source loc.	65 930 \$	27 218 \$
- Transferts	164 959 \$	86 472 \$
- Services rendus	142 767 \$	112 749 \$
- Imposition de droits	55 466 \$	42 250 \$
- Amendes, intérêts, etc.	6 164 \$	4 590 \$
- TOTAL	1 162 568 \$	987 555 \$
DÉPENSES		
- Administration gén.	207 051 \$	214 738 \$
- Sécurité publique	142 879 \$	147 030 \$
- Transport	243 583 \$	259 982 \$
- Hygiène du milieu	270 098 \$	192 688 \$
- Santé et bien-être	607 \$	607 \$
- Aménagement, urb et dév.	57 249 \$	84 927 \$
- Loisirs et culture	73 055 \$	80 153 \$
- Frais de financement	4 530 \$	26 614 \$
- TOTAL	999 052 \$	1 006 739 \$
AFFECTATIONS		
- Surplus non affecté	264 830 \$	
- Surplus affecté ET		
- Réserve financière et fonds rés.	(-129 039 \$)	
- Activités d'investissement	8 541 \$	
-Surplus (déficit) de l'exercice	87 547 \$	

2. Indicateurs de gestion 2014

Notre Ville participe, avec le gouvernement du Québec, à la production d'indicateurs de gestion, tel que requis par le ministère des Affaires municipales. Ces données sont publiques.

	2014	2013	2012
TRANSPORT ROUTIER			
VOIRIE MUNICIPALE			
Coût par kilomètre de voie	5 266 \$	5 019 \$	4 867 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE			
Coût par kilomètre de voie	3 947 \$	3 709 \$	3 438 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
- % croissance des valeurs résidentielles imposables	103.98 %	119.30 %	
RESSOURCES HUMAINES			
- % taux de présences des employés réguliers	100 %	100 %	100 %
- Effort de formation par employé	5 h		5 h
- % taux de départs potentiels à la retraite	0.00%		
- % du coût de formation /rémunération totale	1.49 %	0 %	1.81 %
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
- Coût de la sécurité incendie par 100\$/évaluation	n/a	n/a	0.06 \$
HYGIÈNE DU MILIEU			
- Coût de la cueillette des déchets /résidence	79.15 \$	80.00 \$	82.57 \$
LOISIRS ET CULTURE			
- Coût des activités culturelles / habitant	6.98 \$	7.23 \$	7.73 \$
- Coût des activités récréatives /habitant	122.41 \$	96.34 \$	151.77 \$

3. Engagement de crédits

La ville est liée par des contrats et engagements qui se détaillent comme suit :

	2014	2015	2016
- Enlèvement de la neige	96 034\$	99 132 \$	102 229 \$
- Cueillette des ordures / mat. Recycl.	47 238 \$	47 986 \$	47 219 \$
- Collecte des boues septiques	23 000 \$	23 000 \$	23 000 \$
- Incendie	52 010 \$	54 010 \$	60 487 \$
- MRC	41 191 \$	41 896 \$	
- Évaluateurs	17 662 \$	17 833 \$	
- Sécurité publique	93 765 \$	94 364\$	90 692 \$
- Ville de Ste-Catherine / ch. TDLS	9 747 \$	9 789 \$	9 789 \$
	380 647 \$	387 920 \$	333 416 \$

Rapport du vérificateur

La vérification comptable confirme la conformité aux principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Programme triennal d'immobilisations

Le dernier programme triennal d'immobilisations, adopté en décembre 2014, prévoyait des immobilisations de 4 181 893 \$ échelonnés comme suit :

2015	1 327 300 \$
2016	1 385 300 \$
2017	1 469 261 \$

La programmation des années 2016-2017-2018 sera déterminée lors de l'adoption du budget 2016.

LISTE DES CONTRATS (DÉPOSÉE SUR LE SITE INTERNET)

Liste des contrats de plus de 25 000\$ et comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$

(VOIR ANNEXE A)

Les aspects financiers de ce rapport sont indissociables d'autres sujets qui ont des impacts importants sur la vie de la communauté sergentoise.

Qualité des eaux du lac

Traditionnellement, la qualité des eaux du lac Sergent figure au premier chef des préoccupations de vos élus. Nous le savons, nous l'avons constaté, notre lac est en mauvaise santé et se dégrade à chaque année. Même si plusieurs gestes ont été posés, les apports de phosphore et d'azote provenant principalement de nos installations septiques, pour la plupart vieilles de plus de 35 ans, minent la qualité des eaux et permettent la prolifération des plantes aquatiques et des cyanobactéries. C'est pourquoi, depuis près de neuf (9) ans, nous nous intéressons à un projet d'égout collecteur pour remplacer nos installations individuelles et réduire à zéro les apports de phosphore et d'azote provenant de cette source.

Un premier référendum en juillet 2013 a donné mandat au Conseil d'aller de l'avant. Malheureusement, quelques semaines après que nous ayons tenu cet exercice démocratique, le ministère de l'Environnement, après avoir inscrit à notre insu, le lac Sergent sur la liste des lacs prioritaires dans le cadre de son programme de lutte contre les cyanobactéries, nous a interdit de construire une des trois usines de traitement des eaux usées prévues au projet, à la charge du lac. La raison invoquée était d'interdire des déversements de phosphore dans le lac qui, incidemment, seraient dix (10) fois plus importants advenant la reconstruction en neuf de nos installations individuelles selon les normes du Q2, r.22. Nous avons donc refait nos devoirs en réunissant plus de 350 résidences dans un seul réseau avec une seule usine de traitement à la décharge du lac. Nous avons négocié et convenu des ententes de coopération avec nos voisines, les villes de Saint-Raymond et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de permettre le passage des tuyaux sur leur territoire, transmettre de l'information à leurs citoyens sur le projet et leur offrir des possibilités de raccordement.

Après avoir obtenu du ministère de l'Environnement la fixation des *Objectifs environnementaux de renvoi* (OER) des eaux usées et traitées dans la décharge du lac qui sont très sévères (les eaux rejetées doivent respecter la norme de baignade), nous avons procédé à un appel d'offres pour des services professionnels en vue de la préparation des plans et devis préliminaires, plans et devis définitifs et surveillance des travaux. Cette étape a nécessité beaucoup de travail et j'en profite pour remercier les membres du Comité de construction, notamment MM. Paul Isabelle et Gilles Lacouline. Le tout s'est concrétisé par l'octroi du contrat à la firme d'ingénieurs Cima+. Nous nous étions fixés une enveloppe budgétaire pour la première étape du contrat, les plans et devis préliminaires, de 200,000 \$. Le contrat a été attribué à 187,000 \$ taxes incluses.

Ces plans et devis préliminaires seront déposés d'ici la fin de cette année. Ils indiqueront le coût réel de notre projet et ouvriront la voie à une consultation référendaire sur le règlement d'emprunt devant financer le projet. Les citoyens recevront également une fiche individuelle afin de faciliter la planification des travaux qu'ils auront à réaliser pour se raccorder à l'égout collecteur.

Nous avons rencontré les citoyens pour expliquer le projet et son état d'avancement les 25 juin et 8 août derniers. Un groupe d'opposants au projet s'est constitué. S'opposer à ce projet constitue un droit légitime. Toutefois, alors que ce projet se voulait rassembleur pour offrir à notre communauté une meilleure qualité de vie avec un lac en santé, le débat semble tourner à la hargne et à la querelle de personnalité.

Ai-je besoin de rappeler que ce projet n'est pas le projet Racine ou le projet du maire ? C'est au contraire une solution préconisée par le conseil municipal pour améliorer notre lac et procéder au remplacement de nos installations septiques ayant dépassé, et de loin, leur vie utile.

Il existe peut-être d'autres solutions. Mais encore faut-il les présenter clairement et indiquer en quoi elles peuvent être à la fois plus économiques tout en contrant totalement les déversements de phosphore et d'azote dans le lac. Elles doivent aussi être facilement implantables sur des terrains dont la plupart sont de superficie restreinte. Le Comité pour une autre solution a déjà modifié son nom pour Comité pour d'autres solutions, mais nous les attendons toujours.

Nous ne réglerons pas nos problèmes en mettant une pilule magique dans le lac comme voudraient le faire croire certains. Ces opposants vous ont déjà envoyé cinq communiqués dans lesquels les choses les plus farfelues ont été écrites. Je n'en retiendrai que trois.

- 1) Ils prétendent que le coût du projet serait passé de 3,6 M\$ à 10 M\$. Or les 3,6 M\$ représentent la part de la ville telle que présentée lors du précédent référendum, alors qu'avec la part assumée par les citoyens pour leurs fosses individuelles et leur raccordement au réseau, le projet total a toujours avoisiné les 10 M\$;
- 2) Ils écrivent que le réseau serait construit en tuyau de PVC, faisant incidemment dire le contraire à l'article de journal cité. Or, il le sera en HDPE (Polyéthylène haute densité), un matériel garanti 50 ans;

3) Enfin, ils mettent en doute les chiffres de la Ville dans le cas des coûts de vidange d'une fosse de rétention entière pour une résidence à l'année en donnant un exemple avec des coûts de vidange de moins 800 \$ par année. Cette solution étant la dernière des huit solutions proposées par le Règlement Q2, r. 22 lorsqu'aucune autre ne peut être implantée, il n'est donc pas inutile d'indiquer qu'elle ne saurait constituer la solution universelle. Vérification faite, cet exemple ne concerne qu'une seule résidence qui produirait 2 400 gallons d'eaux usées par année (5,3 gallons par jour pour faire la cuisine, prendre sa douche ou son bain, laver la vaisselle et le linge en plus des eaux de la toilette). Les normes du ministère indiquent qu'une telle résidence devrait produire plutôt 82 000 gallons par année. Cherchez l'erreur ! Comment pouvons-nous nous fier à de telles « solutions » qui ne tiennent pas la route et sont davantage destinées à tromper les citoyens ?

Plus récemment, vous avez reçu un autre communiqué de ce Comité où l'on vous explique la superficie des terrains et le nombre des résidences permanentes et secondaires touchés par le projet ainsi que celles du bassin versant. Ces données suscitent les commentaires suivants.

Nous connaissons tous l'état de notre lac engendré par l'urbanisation où un peu plus de 40 % des résidences sont habitées en permanence. Vous connaissez bien sûr la tendance lourde qui nous dirige vers la disparition éventuelle d'un grand nombre de chalets ou de résidences estivales qui seront transformés en résidences permanentes, remplaçant une utilisation des installations septiques trois ou quatre mois par année par une sollicitation douze mois par année. Vous pouvez aisément imaginer l'effet que cela aura sur les eaux du lac si la bonne solution n'est pas implantée.

De plus, on vous indique que 117 résidences ont un terrain d'une superficie inférieure à 1 000 mètres carrés (plus 9 terrains vacants) et 116, entre 1 000 et 2 000 mètres carrés (plus 9 terrains vacants). Les rédacteurs du communiqué n'ont pas poursuivi leur raisonnement, car ils auraient conclu sans l'ombre d'un doute, de l'intérêt d'un égout collecteur. En effet, avant la réforme du Q2, r.22 entrée en vigueur en 2015, il fallait un terrain d'au moins 1 000 mètres carrés pour refaire ses installations septiques, compte tenu que celles-ci ne pouvaient être reconstruites dans la rive (15 mètres du lac), sous les bâtiments existants (maison, garage, cabanon) et dans une bande de 2 mètres de ceux-ci, sous l'entrée et le stationnement, sous les arbres et enfin à l'endroit des installations septiques actuelles.

Depuis la réforme, on doit ajouter une distance minimum de 30 mètres d'un puits (sauf pour la fosse de rétention entière, laquelle doit être à au moins 15 mètres), soit un rayon d'interdiction pouvant aller jusqu'à 2 827 mètres carrés s'ajoutant même possiblement aux restrictions précédemment mentionnées en fonction du lieu d'implantation du puits sur votre terrain. Et on peut indiquer que ces 30 mètres ne concernent pas seulement votre puits, mais aussi ceux de vos voisins. Tout cela pour dire qu'il faudra un terrain d'au moins de 2 000 mètres carrés, en étant chanceux, pour reconstruire les installations selon le Q2, r.22, ce qui exclut près des 2/3 des résidences. Que fera-t-on avec ces résidences en difficulté ? Devons-nous laisser tomber ces citoyens comme semble le suggérer le comité des opposants ?

Le projet d'égout collecteur est un dossier très complexe. Bien sûr, chacun peut et doit se faire sa propre opinion. Mais avant de prendre pour acquises les choses que nous entendons ou lisons à gauche et à droite, prenons le temps de vérifier que les avis énoncés viennent de professionnels, règle que la Ville a toujours respectée pour garantir le sérieux de son projet. Ce n'est pas le « premier patenteux du

dimanche » venu qui peut s'improviser ingénieur !

Avec la majorité des membres du conseil municipal et bon nombre de citoyens, je demeure profondément convaincu que l'égout collecteur qui réduit à zéro les déversements de phosphore, d'azote et autres micro-polluants, demeure la meilleure solution. Une solution qui sauvera notre lac, donnera une plus-value à nos propriétés au lieu de les déprécier avec des systèmes qui continuent de polluer.

Urbanisme

L'égout collecteur a quelque peu éclipsé les problèmes d'urbanisme au cours de 2015. La refonte de notre réglementation en 2014 a permis de solutionner plusieurs problèmes. Nous avons constaté toutefois quelques difficultés. C'est pourquoi nous avons adopté le règlement 329-15 concernant la salubrité des immeubles et proposé les règlements 327-15 concernant les bâtiments secondaires et 331-15 amendant le Plan d'intégration et d'implantation architectural (P.I.I.A.) qui feront l'objet prochainement d'une consultation publique.

Par ailleurs, le dossier du redressement cadastral réclamé par la Ville suite à la réforme cadastrale de 2006 devrait trouver son aboutissement prochainement.

Hôtel de Ville

J'ai annoncé en décembre 2014, lors de la présentation du budget 2015, que la Ville paiera comptant la part des travaux de la construction de l'Hôtel de ville qui dépassait la subvention de 297 000 \$ que nous avons obtenu. Donc ce projet n'aura généré pour notre communauté aucune dette.

Travaux publics

Le Conseil municipal doit toujours être vigilant à l'égard de nos infrastructures routières. En 2015, nous avons procédé à des réparations de la chaussée à divers endroits (Tour du lac Nord entre le chemin de la Chapelle et la croix, Tour du lac Sud), aux nettoyages de fossés. Dans l'ensemble, c'est près de 79 000 \$ que la Ville aura dépensé cette année à ce chapitre. Nous avons reconduit le programme d'aide au déneigement des chemins privés et amélioré la descente à bateaux.

Loisir et culture

Comme par les années passées, le Conseil municipal a maintenu son appui financier à nos organismes. L'Association nautique a obtenu une subvention de 30 000 \$ plus un montant supplémentaire de 4 500 \$ pour la présentation des feux d'artifice de la Fête Nationale et 200 \$ pour la Soirée des dames. L'APPELS a reçu une somme de 8 000 \$ et la Fabrique qui s'occupe de notre chapelle, un montant de 3 000 \$.

Nous en profitons pour remercier tous les bénévoles qui travaillent sans compter leur temps et leur argent dans ces organismes. Les succès que remportent nos jeunes lors de compétitions et la reconnaissance de tiers à l'égard de ces bénévoles témoignent amplement de leur contribution au mieux-être de notre communauté.

Nous avons également soutenu financièrement la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf (2 094\$) et

notre organisme de bassin versant, la Capsa (500\$). Nous avons convenu d'une entente de soutien avec le Club de motoneiges de Saint-Raymond pour la piste de contournement du lac Sergent par les motoneiges à la hauteur de près de 18 000 \$ dont les versements sont échelonnés sur dix (10) ans, et ce, tant que la piste de contournement sera maintenue.

Nous avons également complété la construction de la phase II du parc municipal, près de l'Hôtel de ville. Nous avons financé ces travaux à même le fonds de parc, pour une somme de 73 832 \$. Cette phase a permis l'agrandissement de l'aire de jeux par l'ajout d'un module de balançoires tandis qu'un support à vélo a été installé dans l'aire de stationnement de même qu'un abri pour les visiteurs. Nous avons terminé les aménagements paysagers. Les parcs de baseball et de soccer ont été totalement réaménagés.

L'aire du parc est dorénavant éclairée en totalité et sécuritaire. Il s'agit d'une réalisation qui nous remplit de fierté. Le simple fait de voir de nombreuses familles venir s'y amuser tous les jours témoigne amplement du succès de ce projet.

Enfin, nous avons poursuivi l'attribution pour une sixième année consécutive, des Médailles d'Honneur au Mérite et de Reconnaissance au Bénévolat, afin de témoigner de notre admiration et de nos remerciements aux Sergentois et Sergentoises qui se sont illustrés.

Administration municipale

Notre bulletin municipal, Le Jaseur, sera publié deux fois en 2015. Du côté de notre site internet, il a reçu 11 843 visites de mars à septembre 2015.

2015 fut une année particulièrement chargée pour notre fonction publique municipale. À notre directrice générale, Josée Brouillette et notre inspecteur, Éric Chamberland, se sont joint un inspecteur adjoint durant la période estivale, Raphaël Cinq-Mars et une secrétaire à temps partiel, Kathy Paré. Nous les remercions pour leur travail et leur disponibilité.

Situation financière 2015

Notre surplus accumulé non affecté s'élevait au 31 décembre 2014 à 264 830 \$. Au cours de l'année 2015, nous avons assumé des dépenses à même nos surplus d'environ 134 000 \$ principalement liés au projet d'égout collecteur, ce qui nous laisse un surplus accumulé non affecté au 31 octobre 2015 d'environ 130 740 \$.

A cette date, nous avons des recettes de **1 020 103 \$** sur un budget initial de 1 081 500 \$ et des dépenses et immobilisations de **791 536 \$** sur un budget initial de 1 081 500 \$. Le surplus s'élève donc à **228 567 \$**. À moins d'imprévu, nous devrions dégager un surplus au 31 décembre prochain.

La Ville n'a actuellement qu'une dette de 200 000 \$ contractée récemment pour la préparation des plans et devis préliminaires de l'égout collecteur, remboursable sur cinq ans et qui fera l'objet d'une taxe spéciale dans le prochain budget. Notre règlement d'emprunt a fait l'objet d'une approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire le 3 novembre dernier.

Néanmoins, la présente administration a toujours travaillé à maintenir le compte de taxes des sergentois et

sergentoises à un faible niveau. Ainsi, nous savons qu'il est inférieur d'au moins 1 000 \$ par année pour une résidence de valeur moyenne à Lac-Sergent comparativement à la résidence de même valeur située au lac Sept-Iles, à Saint-Raymond.

Rôle d'évaluation

L'année 2015 est la troisième et dernière année d'exercice d'application du rôle triennal. Dans l'ensemble, notre évaluation s'établissait en date de ce jour à 110 384 600 \$. Le dépôt du rôle triennal 2016-2018 s'est fait dernièrement. Notre richesse collective est passée de 98 662 580 \$ en 2013 à 122 341 600 \$ en 2016, un accroissement de 24 %. La valeur moyenne d'une maison à Lac-Sergent est de 270 629 \$ en 2015 et de 302 940 \$ en 2016, semblable à celle d'une maison située dans la Ville de Québec (comparativement à 171 900 \$ en 2016 pour la MRC de Portneuf). Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que notre richesse foncière était de 35 824 300\$ en 2006 et que la valeur moyenne d'une résidence était alors de 102 890 \$, une hausse de 19,4 % par année. L'importance de notre richesse foncière, notamment pour les terrains situés en bordure du lac, crée des distorsions majeures dans la répartition du fardeau fiscal à l'intérieur de la municipalité et au sein de la MRC, car, dans ce dernier cas, les quotes-parts sont fondées non pas sur la population, mais sur la richesse foncière uniformisée.

La proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de Lac-Sergent ont été déposés. Les résultats établis sont les suivants :

	Année 2014	Année 2015	Année 2016
Proportion médiane :	101 %	89 %	100 %
Facteur comparatif :	0.99	1.12	1.00

Rémunération des membres du Conseil

La rémunération annuelle du maire est de 8 360\$ plus une allocation non imposable de 4 180\$, tandis que les conseillères et conseillers reçoivent une rémunération de 2 334\$ par année ainsi qu'une allocation non imposable de 1 167\$. Une prime annuelle de 1 002 \$ (dont 334\$ est non imposable) est octroyée au conseiller oeuvrant à titre de maire suppléant. Une rémunération additionnelle de vingt-sept (27) dollars pour chaque séance est également octroyée au conseiller qui siège sur le Comité consultatif d'urbanisme. À cette somme, s'ajoute une allocation de dépenses de treize dollars et cinquante cents (13.50\$). S'il agit à titre de président, la rémunération est bonifiée de sept (7) dollars et l'allocation de dépenses augmentée de trois dollars et cinquante (3.50\$).

Le maire ou son représentant reçoit de la **MRC de Portneuf**, un montant de 122.40 \$, plus une allocation de 61.20 \$ pour chaque réunion du Conseil des représentants. Le maire a également droit à une rémunération de 183.60 \$ par réunion pour les commissions de la MRC sur lesquelles il siège à titre de membre. Le total de la rémunération provenant de la MRC s'établira pour 2015 à environ 3 780 \$. Tous les frais de déplacement sont également remboursés (0.53 cents/ km) pour tout déplacement du maire ou de son représentant.

Par ailleurs, le conseiller représentant la Ville de Lac-Sergent reçoit un jeton de présence de 62.61\$ ainsi qu'une allocation non imposable de 31.31\$ pour chaque assemblée de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles (RRGMRP).

La rémunération des membres du Conseil a été fixée par le règlement no. 323-15, adopté en conformité avec la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, prévoyant que celle-ci est indexée selon le taux d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation pour le Canada déterminé par Statistiques Canada.

Denis Racine, maire
16 novembre 2015

Date	Fournisseurs	Description	coût	Total
02/11/2015		Éclairage parc	449,42 \$	
05/01/2015		Éclairage stationnement	486,79 \$	
02/03/2015		Éclairage stationnement	95,86 \$	
09/03/2015		Éclairage stationnement	115,63 \$	
01/05/2015		Éclairage stationnement	20,14 \$	
02/07/2015		Éclairage stationnement	20,41 \$	
01/09/2015		Éclairage stationnement	20,74 \$	
02/11/2015		Éclairage stationnement	20,41 \$	1 229,40 \$
03/02/2015		HDV - chauffage	1 209,60 \$	
09/04/2015		HDV - chauffage	1 156,80 \$	
08/06/2015	Hydro-Québec	HDV - chauffage	392,08 \$	
06/08/2015		HDV - chauffage	223,71 \$	
05/10/2015		HDV - chauffage	214,70 \$	3 196,89 \$
15/01/2015		Éclairage club nautique	19,84 \$	
02/03/2015		Éclairage club nautique	19,21 \$	
01/05/2015		Éclairage club nautique	20,14 \$	
02/07/2015		Éclairage club nautique	20,41 \$	
01/09/2015		Éclairage club nautique	20,74 \$	
02/11/2015		Éclairage club nautique	20,41 \$	120,75 \$
05/01/2015		Éclairage public	606,59 \$	
02/02/2015		Éclairage public	606,59 \$	
02/03/2015		Éclairage public	547,86 \$	
31/03/2015		Éclairage public	606,59 \$	
30/04/2015		Éclairage public	606,43 \$	
01/06/2015		Éclairage public	621,23 \$	
30/06/2015		Éclairage public	601,17 \$	
31/07/2015		Éclairage public	621,23 \$	
31/08/2015		Éclairage public	621,23 \$	
30/09/2015		Éclairage public	601,17 \$	
02/11/2015		Éclairage public	621,23 \$	6 661,32 \$
				11 208,36 \$

29/01/2015		Quote-parts 2015	15 995,24 \$	
24/01/2015		Boues de fosse	1 520,76 \$	
28/03/2015		Quote-parts 2015	15 995,24 \$	
11/04/2015		Boues de fosse	875,91 \$	
18/06/2015		Quote-parts 2015	15 995,24 \$	
31/07/2015		Boues de fosse	3 118,37 \$	
05/09/2015	RRGMRP	Boues de fosse	13 444,37 \$	

02/10/2015		Boues de fosse	18 945,86 \$	
27/10/2015		Boues de fosse	23 234,50 \$	109 125,49 \$

31/01/2015		Remise janvier 2015	721,69 \$	
28/02/2015		Remise février 2015	762,34 \$	
31/03/2015		Remise mars 2015	937,32 \$	
30/04/2015		Remise avril 2015	779,07 \$	
31/05/2015		Remise mai 2015	776,29 \$	
30/06/2015		Remise juin 2015	1 146,54 \$	
31/07/2015		Remise juillet 2015	1 060,25 \$	
31/08/2015		Remise août 2015	1 293,84 \$	
30/09/2015	Receveur général	Remise septembre 2015	870,12 \$	
31/10/2015	Canada (DAS)	Remise octobre 2015	825,08 \$	8 895,72 \$

31/03/2015		Remise janvier à mars 2015	6 141,50 \$	
11/02/2015		Ajustement de cotisations	91,81 \$	
30/06/2015		Remise avril à juin	6 847,97 \$	
30/09/2015	Revenu Québec (DAS)	Remise juillet à septembre 2015	8 165,99 \$	21 247,27 \$

03/02/2015		Déneigement des chemins publics	42 770,70 \$	
04/03/2015	Raymond Robitaille	Déneigement des chemins publics	42 770,70 \$	
16/05/2015	excavation inc.	Déneigement des chemins publics	10 692,68 \$	
29/08/2015		Déneigement des chemins publics	10 692,68 \$	106 926,76 \$

	Construction & Rénovation Trépanier	Construction Hôtel de Ville		4 314,62 \$
--	--	-----------------------------	--	--------------------

15/04/2015	Tremblay Bois	Honoraires juridiques	4 806,95 \$	
2015-02-15	Mignault Lemay		7 956,35 \$	12 763,30 \$

22/01/2015			1 114,55 \$	
17/03/2015			434,13 \$	
18/08/2015	Entrepreneur G.L. inc.		2 759,40 \$	
16/09/2015			5 173,88 \$	9 481,96 \$

05/06/2015	Association nautique lac Sergent	Subvention 2015	20 000,00 \$	
		Subvention 2015	10 200,00 \$	30 200,00 \$

18/02/2015		Frais de financement - chemin TDLS		9 789,00 \$
	Ville de Ste-Catherine			

28/04/2015		Service incendie	49 517,83 \$	
28/03/2015	Ville de Saint-Raymond		901,07 \$	50 418,90 \$

17/04/2015		Honoraires prof.	172,46 \$	
13/10/2015	Régis Côté & associés	HDV	9 211,33 \$	9 383,79 \$

15/01/2015			107,79 \$	
15/01/2015			2 321,06 \$	
15/04/2015		Honoraires prof.	3 878,11 \$	
15/04/2015			4 147,73 \$	
15/07/2015			1 762,85 \$	
15/09/2015			5 748,75 \$	
15/09/2015		Réseau égout	6 527,71 \$	
	Roy Vézina & associés			24 494,00 \$

18/06/2015			127,00 \$	
		Quote-parts 2015 / SQ	47 182,00 \$	
02/10/2015		Quote-parts 2015 / SQ	47 182,00 \$	
	Ministre des Finances			94 491,00 \$

04/06/2015		Aménagement paysager	2 002,86 \$	
28/07/2015		Aménagement paysager	24 164,29 \$	
17/08/2015		Aménagement paysager	610,48 \$	
03/11/2015	Aux PrimeVerts centre		1 752,39 \$	
15/10/2015	jardin	Aménagement paysager	2 046,56 \$	53 835,32 \$

19/05/2015		Travaux d'aménagement	1 414,19 \$	
05/08/2015	Forestier Ghislain	Travaux d'aménagement	2 529,45 \$	
17/08/2015	Bédard	Travaux d'aménagement	3 587,22 \$	

22/09/2015		Travaux d'aménagement	988,79 \$	
15/09/2015		Travaux d'aménagement	3 575,72 \$	12 095,37 \$

15/06/2015		Travaux d'aménagement	1 129,51 \$	
20/07/2015	Carl Beaupré,		2 049,44 \$	
17/08/2015	camionneur		3 202,47 \$	6 381,42 \$

Les Impressions				
15/06/2015	Borgia	Impression du journal	2 062,54 \$	
21/07/2015		Impression carte affaires	115,95 \$	2 178,49 \$

Promutuel				
31/01/2015	Portneuf/Champlain	Assurances	17,96 \$	
15/01/2015		Assurances	5 867,19 \$	
15/01/2015		Assurances	474,45 \$	
15/01/2015		Assurances	3 815,00 \$	10 174,60 \$

28/08/2015	PAVCO	Travaux de pavage	55 760,01 \$	
15/09/2015			2 012,06 \$	57 772,07 \$

22/09/2015	Jambette inc.	Modules de jeux	872,38 \$	
21/07/2015			6 347,77 \$	7 220,15 \$

22/07/2015	Entreprises V. Noreau	Travaux publics	14 945,37 \$	
22/09/2015			500,14 \$	15 445,51 \$

16/06/2015	Groupe Qualitas	Étude géotechnique		62 507,69 \$
------------	------------------------	--------------------	--	---------------------

07/01/2015	Reliance Protectron	Surveillance	353,20 \$	
07/07/2015		Acquisition système surveillance HDV	4 812,68 \$	
19/10/2015		Surveillance	183,46 \$	5 349,34 \$

05/06/2015	A.P.P.E.L.S.	Subvention 2015		8 000,00 \$
------------	---------------------	-----------------	--	--------------------

07/05/2015	Les Entreprises TREMA	Balayage de rues		4 541,51 \$
------------	------------------------------	------------------	--	--------------------

Bédard Guilbault				
15/06/2015	comptables	Vérification 2014		12 296,58 \$

11/05/2015	Club motoneiges	Subvention 2015		2 175,00 \$
	International			
30/03/2015	Amusement	Surveillance des travaux Parcs		5 358,98 \$
28/08/2015	Cabanon idéal			4 349,83 \$
23/07/2015	Université Laval	Projet de recherche bateaux		3 000,00 \$
15/09/2015	Watershed Monitoring	Plan directeur environnement		6 208,65 \$
06/10/2015	Marie Morneau comm	Stratégies de communication		6 000,00 \$
	PAUL ISABELLE	COORDINATION DU PROJET D'ÉGOUT		
		FACT 3 / AVRIL 2015 (54,25H)	2 852,50 \$	
		FACT 4 / MAI 2015 (21H)	1 122,00 \$	
		FACT 5 / JUIN 2015 (71,50H)	3 575,00 \$	
		FACT 6 / JUILLET 2015 (46,75H)	2 337,50 \$	
		FACT 7 / AOÛT 2015 (48H)	2 400,00 \$	12 287,00 \$
	ASSoc.Propriétaires ch.			
18/06/2015	Hêtres)	Remb. déneigement chemins privés		8 454,47 \$
22/09/2015	Construction NIVO	Abribus		4 989,92 \$
04/06/2015	Conception PMB	Cage en acier - génératrice		7 818,30 \$
	Société de la piste			
21/05/2015	Jacques-Cartier	Subvention 2015		2 094,00 \$
24/07/2015	Fiducie de la Colonie	Remb. déneigement chemins privés		1 930,34 \$
		TOTAL		825 204,71 \$